

ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCEES A CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES

Président

Joël H. VALLAT
LYCEE LOUIS-LE-GRAND
123, rue Saint-Jacques
75005 PARIS
Tél : 01 44 32 82 00
Fax : 01 44 32 82 33
Joel.Vallat@wanadoo.fr

Vice-Président

Patrice CORRE
LYCEE HENRI IV
23, rue Clovis
75005 PARIS
Tél : 01 44 41 21 21
Fax : 01 43 29 95 21
patricecorre@voila.fr

Secrétaire

Dominique MONTAGNE
LYCEE VICTOR HUGO
16, rue de la Défense Passive
14000 CAEN CEDEX 05
Tél : 02 31 47 45 50
Fax : 02 31 95 19 01
dmontagne@aol.com

Trésorier

Philippe SEMICHON
LYCEE CHAPTAL
45, boulevard des Batignolles
75008 PARIS
Tél : 01 45 22 76 95
Fax : 01 45 22 85 12
philippe.semichon@ac-paris.fr

Bulletin rédaction

Jean-François GUIPONT
LYCEE SAINT-LOUIS
44 Boulevard Saint-Michel
75006 PARIS
Tél : 01 53 73 73 04
Fax : 01 53 73 73 05
jf.guipont@noos.fr

Bulletin diffusion

Michel BOUCHAUD
LYCEE FAIDHERBE
9, rue Armand Carrel BP 767
59034 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 60 50 00
Fax : 03 20 60 50 05
Michel.Bouchaud@ac-lille.fr

BULLETIN N° 39

DECEMBRE 2004

Siège social :

A.P.L.C.P.G.E.
Lycée Louis-le-Grand
123, rue Saint-Jacques
75005 PARIS

Ce bulletin de l'A.P.L.C.P.G.E. est consultable
sur le site de notre Association :

<http://aplcpg.free.fr>

SOMMAIRE DU N° 39

Le mot du Président	pages 3-4
L'enseignement supérieur en Europe	pages 5-7
Compte rendu du bureau de l'APLCPGE du 20 novembre 2004 à La Rochelle	pages 8-12
Renouvellement du Conseil d'Administration	page 13
Pouvoir pour vote au Conseil d'Administration	page 14
Annonce de l'Assemblée Générale des 14 et 15 janvier 2005	pages 15-16
Les commissions de travail de l'APLCPGE	page 17
Textes préparatoires aux travaux des commissions du 14 janvier :	
Commission « Démocratisation, information »	page 18
Commission « International »	pages 19-20
Commission « les CPGE dans le dispositif européen »	pages 21-23
Commission « Statut de l'élève »	pages 24-25
Formulaire d'adhésion à l'APLCPGE	page 26

LE MOT DU PRESIDENT

Dans le précédent bulletin (n°38 d'octobre), j'annonçais notre prochaine Assemblée Générale dont **Claude Thélot** sera l'**invité d'honneur**.

Vous avez été nombreux à vous inscrire et je m'en réjouis, d'autant que cette année nous innovons avec les travaux en commissions (le 14 janvier) qui précéderont la réunion générale (le 15). Nous comptons beaucoup sur ces échanges entre nous et sur les propositions qui seront présentées le lendemain à l'Assemblée Générale.

Les thèmes choisis correspondent aux questions qui se posent ou qui vont se poser à notre système de formation supérieure.

Alors que sa remise en cause n'est plus à l'ordre du jour (bien que l'on entende encore, ici et là, dans certains milieux universitaires, quelques interrogations sur « l'utilité » des prépas !), alors que la procédure de recrutement paraît maintenant stabilisée (les derniers ajustements vont dans le bon sens) les véritables enjeux sont clairement identifiés.

La démocratisation des CPGE d'abord : comment toucher un plus large public ? pourquoi la nouvelle procédure n'a pas été suivie d'une augmentation du nombre des inscrits ? mieux ouvrir nos classes, y compris aux candidats étrangers, et surtout mieux informer... Ce sera le thème central de l'intervention de Claude Thélot.

Mais aussi **leur intégration dans le dispositif européen d'enseignement supérieur**. A ce propos je vous recommande le compte rendu de la conférence que Jean-Marc Monteil, Directeur de la DESUP, a donné récemment aux « Lundis de la Sorbonne » (*voir pages 5 à 7*). De nouveaux horizons s'ouvrent, encore brumeux, mais qui vont, à coup sûr, faire apparaître une meilleure reconnaissance internationale, à condition toutefois que nous prenions l'affaire en main sans trop attendre une harmonisation nationale peu compatible avec l'autonomie des universités. L'APLCPGE a lancé une enquête à laquelle plusieurs d'entre vous ont répondu. Patrice Corre en présentera les conclusions et il faudra aller de l'avant pour garantir aux CPGE une place clairement définie et reconnue dans le nouveau contexte international.

Ces deux défis ne doivent pas vous faire perdre de vue la nécessité d'obtenir la définition d'un vrai **statut de l'élève de CPGE** (plus qu'un lycéen, moins qu'un étudiant et un peu les deux à la fois !) Nous nous y employons depuis quelques années et nous le répéterons au Ministre qui nous recevra début janvier.

L'APLCPGE lieu d'échange, force de propositions, mais aussi **acteur local** qui doit mieux affirmer son savoir-faire et son expérience, c'est sans doute là un autre défi qu'il nous faut relever.

Nous avons notamment un rôle essentiel à jouer auprès des lycées qui n'ont pas de classes préparatoires (l'an dernier, près de 500 d'entre eux n'ont envoyé aucune candidature CPGE !). Qui mieux que nous peut diffuser la meilleure information sur nos filières de formations ? Remarquons, à ce propos, que dans les académies où l'un d'entre nous est « correspondant académique » du suivi de la procédure, il est possible d'avoir une photographie très claire de la situation locale et donc, le cas échéant, d'intervenir auprès des établissements sans doute mal ou sous informés... Nous aurons l'occasion, au cours de notre Assemblée Générale, d'évoquer cette question mais d'ores et déjà c'est un appel à une plus forte implication académique que je lance car, s'agissant de l'ouverture à un public plus large de nos classes, l'activisme du réseau local est, à coup sûr, plus efficace que tous les grands discours nationaux ...

Je vous rappelle enfin que 2005 est, pour notre Association, l'année du **renouvellement de son Conseil d'Administration**. Les départs à la retraite ou vers d'autres horizons (François Boulay comme I.A, Jean-Daniel Roque à la DESCO, Jean Siquier outremer.....) laissent des places vacantes. L'APLCPGE a besoin de proviseurs et de proviseurs-adjoints, de femmes et d'hommes décidés à prendre davantage de responsabilités, à s'impliquer dans son fonctionnement mais aussi et surtout à œuvrer pour promouvoir et faire évoluer un dispositif de formation auquel nous croyons tous.

Les membres du C.A. doivent en être le moteur principal. Que celles et ceux qui se reconnaissent dans cette ambition envoient sans délai leur bulletin de candidature (*page 13*) après s'être assurés, bien sûr, qu'ils sont à jour de leur cotisation (*page 26*).

Voici donc un programme riche et dense pour une Assemblée Générale où nous souhaitons nous retrouver nombreux, pour réfléchir ensemble aux réponses à trouver aux nouveaux défis qui se présentent à nous, mais avec cette conviction que notre système d'excellence « à la française » demeure une référence enviée pour nombre de collègues étrangers qui sont aussi nos concurrents sur ce nouveau marché international du savoir de haut niveau.

Je vous donne rendez-vous les 14 et 15 janvier en vous souhaitant de passer, auparavant, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bien à vous.

Joël H. Vallat

Compte - rendu de la soirée du 18 octobre 2004

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN EUROPE

Jean- Marc MONTEIL, Directeur de l'enseignement supérieur,
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Au risque de sembler caricatural, il faut savoir que les enjeux de l'enseignement supérieur en Europe sont inscrits dans une compétition, elle-même inscrite dans le temps, avec le système d'enseignement supérieur et de recherche d'Amérique du Nord. Aujourd'hui, les meilleurs étudiants étrangers vont aux Etats-Unis, malgré une formidable envie d'Europe.

Cela constitue une situation tout à fait problématique et nous conduit à nous interroger quant à notre capacité d'offrir un modèle à la fois compatible et complémentaire, mais aussi différent de celui des Etats-Unis. Le but n'est pas là de se différencier pour se différencier, mais d'essayer de prendre en compte la « biodiversité internationale » : il est très important que nous ayons des relations scientifiques, de formation et des relations culturelles avec les USA, mais nous ne pouvons pas envisager que l'Europe n'ait pas en son sein un système de réponse susceptible d'enrichir la résolution d'un certain nombre de problèmes. Un tel système de réponse passe évidemment – mais pas exclusivement – par des systèmes de formation et de recherche. Il est donc nécessaire de s'organiser afin que soit offerte à la jeunesse de ce monde une large gamme de possibilités. Afin d'organiser un espace tant concurrentiel que complémentaire, il ne suffit pas de faire la somme des dispositifs européens, ce qui aurait pour conséquence d'initier un phénomène d'insularisation de notre Communauté. En revanche, la définition d'une offre de formation et de recherche européenne signifie la construction d'un espace totalement ouvert à l'international, de telle sorte que nombre de jeunes du monde entier viennent parcourir nos espaces culturels. Aujourd'hui, l'Europe présente une caractéristique singulière : elle est formidablement multilingue en comparaison avec les Etats-Unis et au-delà du melting-pot qui les caractérise. Cette richesse, inestimable et inégalable, est attachée à la diversité de nos cultures et des langues qui les portent et qui les expriment. Mais une telle richesse est-elle susceptible, une fois portée à la connaissance de la jeunesse du monde, d'être attractive ? Cet espace multiculturel, multilingue, mais aussi diversifié par sa géographie, ses climats, pourrait-il devenir un endroit où se retrouvent ceux qui ont envie de découvrir le monde ? Il semblerait qu'un certain nombre de pays, initiateurs du « Processus de Bologne », y croient. Ils ont, en effet, envisagé la mise en place d'un système de réponse cohérent capable – au-delà de la création d'une complémentarité, d'une solidarité européenne – d'offrir à nos partenaires étrangers la possibilité de venir confronter leurs représentations culturelles aux nôtres. Cet objectif est très ambitieux, mais probablement nécessaire à la création d'une solidarité autour de la production de la connaissance et de l'échange des savoirs (grandes voies d'accès à la liberté).

Pour parvenir à atteindre cet objectif, il y a évidemment des étapes à franchir. La première d'entre elles consiste à faire en sorte que chacun des Etats européens dispose d'une **cohérence suffisamment forte de son système de formation supérieure et de recherche** pour pouvoir entrer de manière lucide en relation avec un certain nombre de partenaires. Ainsi, la France possède un système de formation multi-diplômant, mais ces diplômes présentent beaucoup trop de diversité. Il importe donc d'instaurer, dans un premier temps, une cohérence de l'offre de formation suffisamment forte. Cela ne signifie pas pour autant l'homogénéité de l'offre, mais la capacité pour un établissement de pouvoir – en fonction des compétences scientifiques qui sont les siennes – offrir des parcours de formation qui traduisent pleinement ses compétences et d'assurer une lisibilité professionnelle suffisante aux étudiants. Il s'agit d'un problème délicat. En effet, chacun a le sentiment qu'en fonction de la discipline dont il est issu, il est dépositaire d'une part de savoir qui, si elle n'est pas transmise aux étudiants, va nécessairement leur manquer. La cohérence commence donc, ici, par une simplification. Mais cela nécessite un certain nombre de repères ou

principes organisateurs reposant sur deux facteurs : l'expertise scientifique (rencontrée chez les formateurs et chercheurs de l'enseignement supérieur, qui produisent et diffusent la connaissance) et l'expertise professionnelle.

L'enseignement le plus professionnel doit être véhiculé par des formateurs susceptibles de déployer une activité scientifique de la recherche fondamentale à la recherche la plus appliquée, en passant par la production de manuels. Il s'agit bien là d'une activité scientifique qui se déploie sur un ensemble extrêmement large, permettant ainsi de traduire en totalité des expertises susceptibles d'exister au sein d'une communauté universitaire. Il est capital de concourir au développement d'une activité économique, dans un cycle donné, à partir de l'expertise technologique dont on a la maîtrise. Le problème n'étant pas de savoir si ceci ou cela a plus ou moins de dignité : les deux types d'activités ont la même dignité, mais ne se situent tout simplement pas au même niveau de la division du travail scientifique. Et ce qui donne la dignité d'une activité, c'est la qualité de cette dernière... Il est extrêmement important que dans l'offre de formation, il y ait une véritable irrigation par la science sous toutes ses formes. En outre, toute formation doit être associée à une activité d'expertise professionnelle (assurée par les professeurs associés, les intervenants extérieurs...). Et, si l'on suit une démarche de formation cohérente, ces professionnels vont apporter leur expertise du terrain, leur histoire et leur vécu professionnel.

Ces deux principes organisateurs d'une formation de qualité cohérente visent à une structuration par la science et par l'expertise professionnelle dans un domaine donné, susceptible de confronter les jeunes à la qualité. Il faut donc s'efforcer de donner aux diplômés un contenu qui soit porté par des gens qui savent véritablement de quoi ils parlent.

A une échelle un peu plus large, il faut également assurer une **certaine cohérence entre établissements d'un même site**. Car « *une concurrence sur un même site devient rapidement une concurrence délétère* ». Il est nécessaire de faire en sorte que la complémentarité puisse s'exprimer entre établissements de même nature voire entre établissements de nature différente, de telle sorte que nous soyons dans une situation où la coopération entre les institutions soit un plus pour l'ensemble universitaire de référence. Nous ne pouvons décemment pas parler de concurrence interrégionale en sachant qu'aujourd'hui, la compétition la plus menaçante se situe au niveau international ou intra-communautaire. Il est légitime de s'interroger sur le fait que nous soyons en train d'épuiser nos forces pour essayer d'exister aux yeux d'ensembles locaux, alors même qu'il s'agit d'être visibles à l'échelle internationale. Dans une première démarche, il s'agit donc de rendre les dispositifs universitaires les plus cohérents possible : la France a, certes, la possibilité de répondre à toutes les questions, mais pas partout.

Or, si nous voulons véritablement instaurer une cohérence, il faut concrètement que **chaque établissement, chaque site et chaque territoire ait une légitimité universitaire à l'échelle internationale**. Cette légitimité n'étant éventuellement possible que sur un segment de référence dont la qualité a été reconnue. Dès lors que nous avons – sur un site donné – un segment de formation et de recherche de qualité, la démarche devrait donc consister à le renforcer afin qu'il entre dans l'espace international comme un espace de référence. La légitimité d'un site n'est donc pas liée à son étendue mais à sa qualité. Il y a, bien entendu, des seuils critiques pour exister dans l'espace international, mais notre pays n'est pas si vaste que nous ne soyons pas capables d'organiser à la fois des sites de référence et d'assurer la qualité nécessaire à certains segments du territoire national. La cohérence nationale passe, en effet, par une très bonne division du travail à l'intérieur de l'espace français. C'est un véritable chantier, qu'il faut conduire avec une contrainte de cohérence de nature supranationale, qu'il faut elle-même présenter comme un élément indispensable de construction de la cohérence européenne. Alors, ce système de contrainte oblige à une organisation optimisée de telle sorte qu'elle permette de rentrer en relation avec un certain nombre de partenaires et d'établir ainsi des relations sur des bases objectives, identifiables, lisibles et parfaitement cohérentes. Aujourd'hui, l'espace national a augmenté significativement en cohérence, sans pour autant atteindre le niveau optimal. Il n'y a aucune ville qui échappe à la présence universitaire (85 universités en France et 158 sites dits délocalisés). Cela pourrait constituer un avantage si l'on renforçait les seuls segments de qualité attestée. L'organisation territoriale la plus distribuée d'Europe serait alors en mesure de fournir un système de réponse tellement multiple qu'aucun problème, aucune innovation ne devrait lui échapper. Pour cela, il faut reconnaître qu'il est très digne et extrêmement important d'avoir éventuellement un seul segment de qualité reconnu. Aussi faut-il savoir lutter, collectivement, contre l'idée que – comme nous sommes bons dans tel domaine – nous devrions naturellement pouvoir nous étendre à

d'autres domaines au mépris de l'excellence de leur existence ailleurs sur le territoire. Car cela va à l'encontre d'une cohérence de site et contribue à une forme d'atomisation. « *Faire de tout, partout, n'aboutit à rien* »... Ce problème est de nature culturelle et nombre de décideurs savent parfaitement que la chose la plus difficile est de dire « non ».

Si la France parvient à cette cohérence (et nous tendons vers cette cohérence), nous aurons des réponses locales-nationales, communautaires et internationales. Or ces trois niveaux ne sont pas des niveaux hiérarchiques, mais des niveaux d'expression d'égale dignité. Et une fois mise en place cette cohérence de site, il nous faudra rendre compatible notre système avec celui des autres Etats européens. Les uns après les autres les pays de l'Union sont en train de s'installer dans des architectures – pour n'être pas semblables – qui sont compatibles entre elles et permettront de pouvoir accomplir un voyage de formation à l'étudiant qui s'y engagera. Ce travail est en marche et les résultats sont significatifs.

La formation, découplée de la recherche, aussi brillante puisse-t-elle apparaître aux yeux de certains, restera toujours moins efficace que celle qui est associée à la recherche. Evidemment, les choses n'avancent pas aussi vite qu'on pourrait le souhaiter, mais il faut être objectif : quand on les regarde par rapport à 1998, où une déclaration à quatre donne aujourd'hui un tour de table à 35, il est impossible de nier les évolutions survenues dans l'enseignement supérieur. Nous sommes véritablement aux portes d'un système européen qui sera identifiable sur les autres continents, tout en ayant gardé ses diverses identités culturelles, sociales et nationales. Car ces différentes identités, dans les interactions qui sont générées par la mobilité à l'intérieur de l'espace continental, sont une richesse supplémentaire non seulement pour les étudiants européens, mais aussi et surtout pour ceux qui viennent d'autres continents... Certes il existe des zones de friction (principalement avec le Royaume-Uni) liées à la quête d'un certain leadership, mais on constate qu'elles sont en train de s'estomper à travers une position de plus en plus commune et ce, notamment, du fait de l'avancement significatif d'autres membres issus, pour la majorité, de l'Est.

Il y a là un certain nombre d'enjeux d'équilibre continental, indispensables pour rentrer dans une compétition efficace avec le reste du monde. Notre pays tend donc vers une cohérence de son enseignement supérieur, bien que celle-ci ne soit évidemment pas achevée : elle présente encore quelques dysfonctionnements, mais moindres, comparés à ceux d'il y a quelques années. Nous avons donc encore un effort à fournir, et cet effort doit être répliqué à l'échelle européenne, de façon à ce que nous acceptions que notre identité soit au service d'une ambition commune. Il s'agit de cumuler nos forces dans une synergie nouvelle entre nos dispositifs de formation de façon que, demain, un étudiant engage ses études en France, les continue en Espagne, les poursuive en Italie et les achève en Angleterre.

Il y a deux façons de regarder le monde universitaire et de la recherche : la vision marginale et l'autre, celle qui situe l'activité scientifique à la base de tout. En effet, s'il n'y a pas d'activité scientifique, il n'y a pas de production. Dans la démarche scientifique, il y a quelque chose qui n'existe nulle part ailleurs : un chercheur passe sa vie à essayer de démontrer que ce qu'il pense est faux et se place régulièrement dans les conditions les plus défavorables pour voir si ses idées résistent à l'épreuve des faits. Cette démarche a quelque chose de profondément éthique qui dépasse très largement les valeurs de la science : il y a là une vertu profondément ancrée dans une démarche de modestie. Aujourd'hui, à travers l'expression de nos grands médias, cette vertu de la science n'est pas toujours convenablement représentée. C'est pourquoi la responsabilité collective des **universités, des enseignants-chercheurs et des chercheurs est engagée pour offrir à nos concitoyens une perception plus conforme aux valeurs qui sous-tendent la démarche scientifique et qui ont peu à voir avec le « consumérisme spontané ».**

La nation est en droit d'attendre de ses enseignants-chercheurs et chercheurs, imprégnés qu'ils sont des exigences de la démarche scientifique, qu'ils répondent au besoin social de connaissances par leur engagement dans la diffusion de la culture scientifique et technique en direction du plus grand nombre.

.. *Propos recueillis par Emilie Pommier
(Les Lundis de la Sorbonne)*

Compte rendu de la réunion de Bureau

La Rochelle

le 20 novembre 2004

Présents : P.J. BRAVO, S. CHARPENTIER, P. CORRE, J.F. GUIPONT, J.A. HIVER, D. MONTAGNE, H. PRIVAT, Ph. SEMICHON, J. VALLAT.

Se sont joints au bureau des membres qui participaient aux journées de l' E.S.C. : M. ASTIER, M. BOUCHAUD, A. ERHEL, P. FERAL, J.M. FOUQUET, F. GICQUEL, J.L. NICOLINI, F. PILET, J. SIROT, M. VISCONTINI, R. WACH.

Excusés : D. LAMBINET, J. D. ROQUE et J. L. COPPERE qui soumet un texte sur les résultats obtenus en LV2 (faute de temps ce texte ne pourra pas être examiné).

Accueil

J. VALLAT informe le Bureau de la nomination au Ministère de J. D. ROQUE, recruté en qualité de chef de bureau chargé des programmes à la D.E.S.C.O.

1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les différents textes de lancement des commissions sont abordés, pour préciser le fonctionnement de chacune d'elles.

1.1 Commission « International » : P.J. BRAVO

La redondance avec la commission ECTS, beaucoup plus technique, n'est pas à craindre, la commission « International » étant orientée vers les différents projets et actions visant à la promotion des C.P.G.E. auprès des pays étrangers (européens ou non) et à l'accueil de leurs étudiants.

Il ne faut pas oublier que chaque pays a son mode de sélection des élites ; il faut faire connaître le nôtre et le valoriser. Les expérimentations en cours concernent des étudiants chinois et des élèves venant de Roumanie.

J. VALLAT indique au Bureau que l'option internationale aux concours de commerce ne sera –hélas !- pas instaurée cette année ; HEC y serait réticente, ce qui décalera la mise en place d'un an.

1.2 Commission « Conventions avec les universités pour les E.C.T.S. »

P. CORRE demande avec insistance des communications sur les négociations en cours ou achevées. L'état des lieux qu'il souhaite établir pour le N° 39 du bulletin et l'A.G. en dépend.

Les négociations concernant les sections littéraires sont encore plus urgentes et importantes que celles afférant aux sections scientifiques : il y a une proportion beaucoup plus importante d'élèves de sections littéraires qui rejoignent l'Université en fin de C.P.G.E.

P. CORRE envisage de relancer téléphoniquement les correspondants académiques qui n'ont pas répondu à l'appel du bulletin N°38 et remercie ceux qui lui ont fait parvenir des documents. Pour Paris, une réunion des collègues sera organisée.

IL ne s'agit pas d'être exhaustif, une dizaine de projets de convention suffiraient pour avoir une idée des différents types de négociation. Il apparaît en effet que certaines universités font de la surenchère, d'autres semblent « traîner des pieds ».

Des évolutions sont aussi à prendre en compte :

- Sciences Po Paris envisagerait de supprimer le recrutement à BAC+1 et ne garderait que les recrutements à BAC+0 et BAC+2.
- En géographie, la cartographie informatisée est très enseignée dans les U.F.R., ce qui modifie les compétences requises pour une inscription en faculté. Compte tenu de cette situation, certains élèves choisissent de s'inscrire plutôt en histoire, malgré leur préférence pour la géographie. Il faut sur ce point envisager une évolution des programmes de C.P.G.E. Un établissement a déjà équipé un laboratoire informatique de logiciels de cartographie.

Pour les négociations E.C.T.S., il appartient aux établissements les plus reconnus d'établir une dynamique qui permette, par des négociations globales, de concerner les lycées de toute l'académie.

Sur ce sujet, l'A.P.L.C.P.G.E., de par sa spécificité, a un rôle moteur essentiel à jouer.

1.3 Commission « Statut juridique de l'élève »

M. BOUCHAUD accepte d'animer cette commission après le départ de J. D. ROQUE. Il contactera ce dernier pour récupérer les documents de travail de la commission qui n'ont pas encore été publiés.

1.4. Commission « Démocratisation des C.P.G.E. »

J. VALLAT remercie Soizic CHARPENTIER, animatrice de la commission, pour le texte rédigé qui permet de gagner un temps précieux dans le déroulement du Bureau. Claude THELOT souhaite aborder le sujet dans son intervention du samedi matin à l'A.G., ce qui donne un relief particulier à la commission de la veille.

1.5 Élections à l'A.P.L.C.P.G.E.

Notre Assemblée Générale de janvier 2005 aura à désigner un nouveau C.A. et un nouveau Bureau. Un appel à candidatures sera à nouveau lancé dans le bulletin N°39 (*voir page 13*). Une participation importante serait un gage de vitalité pour l'association.

2. BULLETIN N° 39

2.1 Contenu

J.F. GUIPONT rappelle la date limite : 5 décembre pour l'envoi de tous les articles, en particulier les textes définitifs de présentation des commissions (M. BOUCHAUD, P. J. BRAVO, S. CHARPENTIER, P. CORRE).

2.2 Diffusion

Malgré le nouveau mode de diffusion adopté pour le bulletin (mail + site) le bureau décide de diffuser le N°39 intégralement par voie postale :

- il s'agit de pallier les difficultés connues pour l'acheminement du sommaire du N° 38, alors que la promotion de l'A.P.L.C.P.G.E. est capitale en ce moment, avec en particulier les négociations E.C.T.S.
- Il convient d'inciter un maximum de collègues à rejoindre l'association pour l'A.G. 2005 qui sera électorale.
- Selon notre trésorier Philippe SEMICHON, la diffusion postale du bulletin N°39, totalement dédié à la préparation de l'A.G. mais pas très volumineux, est financièrement envisageable.
- M. BOUCHAUD assurera la reprographie et l'envoi postal à tous les établissements avant le 18 décembre 2004.

3. POINT SUR LA PROCÉDURE DE RECRUTEMENT (par Jean-Alain HIVER)

3.1 Élargissement de la procédure de recrutement à d'autres formations

En 2005, les I.N.S.A. et d'autres écoles comme l' U.T.C. de Compiègne demeureront encore hors procédure. En revanche une cinquantaine d'autres écoles recrutant après le bac rejoignent la procédure de recrutement informatisée :

- les Écoles du groupe G.E.P.I.
- les E.N.I.
- les instituts polytechniques.

Du fait de leur organisation, ces écoles rendront plus tardivement leur liste de classement : début juillet... Ce qui pose un problème de calendrier : un dernier tour le 12 juillet est trop tardif pour les lycées !

Après échange avec M. LE MANDAT, il a été décidé une démarche en deux temps pour les élèves ayant fait acte de candidature à la fois pour des écoles à bac+0 et des C.P.G.E :

- Lors des premières phases d'affectation, ces élèves seront positionnés au mieux sur le vœu en C.P.G.E. Ils répondront comme convenu à cette proposition (un « oui définitif » excluant bien sûr un choix ultérieur).
- A la suite de l'offre du 5 juillet (la dernière concernant les C.P.G.E.), si ces élèves répondent « oui, mais » cela impliquera le maintien de leur candidature pour une autre formation que C.P.G.E.
- Le dernier tour du 12 juillet sera alors réservé à l'affectation à des formations autres que C.P.G.E.
- La majorité des candidats concernés par les seules C.P.G.E. auront à répondre "oui" ou "non" lors du tour du 5 juillet, dernier tour pour les C.P.G.E.

Dès le 22 juin, il convient d'envoyer les dossiers aux élèves ayant répondu "oui", et éventuellement, par anticipation, à ceux qui ont répondu "oui mais" ; dans ce dernier cas, l'envoi peut alors se révéler inutile.

Les écoles nouvellement entrées dans la procédure auront désigné pour le 14 juillet la totalité de leurs élèves, ce qui évitera déjà un certain nombre de doubles inscriptions.

Les transferts d'élèves après l'affectation demeureront possibles, sous réserve d'accord entre les proviseurs des lycées concernés.

3.2 Dossier d'internat

Lors du dépôt de leur dossier, les élèves candidats à l'internat rempliront et imprimeront une fiche internat par établissement demandé. Cette fiche rappellera toutes les classes demandées pour le lycée considéré ; elle comportera un engagement sur l'exactitude des renseignements et sera transmise avec les pièces justificatives des revenus dans une enveloppe fermée.

Ce mode opératoire permettra de séparer facilement la demande d'internat des fiches pédagogiques, préservant ainsi la confidentialité des pièces concernant les revenus.

La formulation pour les vœux sera : " l'internat si possible ".

La saisie en ligne des appréciations est généralisée pour les professeurs et ces derniers n'auront à rédiger qu'une seule appréciation par candidat, quel que soit le nombre de leurs vœux. Les professeurs pourront au besoin nuancer leur appréciation en fonction de plusieurs profils de candidature (ex : PCSI, BCPST).

Le chef d'établissement pourra en revanche moduler son appréciation pour chaque candidature s'il le souhaite.

A noter que la période séparant la fermeture du site Web pour les inscriptions et l'expédition du dossier sera très courte (cf. vacances décalées).

4. ÉTUDIANTS CHINOIS

Les 12 lycées qui accueillent des jeunes chinois auront à rassembler les données pédagogiques concernant le premier trimestre (bulletins, remarques concernant l'accueil et l'intégration).

L'an prochain, 50 élèves seront accueillis et le nombre de lycées d'accueil passera de 12 à 17 grâce aux 5 lycées suivants :

- St-Louis (Paris)
- Faidherbe (Lille)
- Champollion (Grenoble)
- Masséna (Nice)
- Blaise Pascal (Clermont-Ferrand)

5. ANNUAIRE DES CPGE ET DES ÉTABLISSEMENTS

J. F. GUIPONT présente la maquette de deux documents diffusables sur Internet (au format pdf) qu'il a mis à jour en refondant la présentation :

- l'annuaire des formations, y compris du privé
- l'annuaire des établissements publics et privés

L'intégration du privé dans notre annuaire des établissements est discutée, car l' A.P.L.C.P.G.E. ne concerne que les établissements publics. Cette définition statutaire n'apparaissant pas contradictoire avec la publication, l'intégration du privé dans les deux annuaires est retenue : elle permettra en particulier de mieux connaître nos concurrents et leur part relative dans chaque région et dans chaque formation.

Par exemple pour les sections économiques, 31% des sections relèvent de l'enseignement privé !

Une fois finalisés, les deux documents seront envoyés par mail aux adhérents et seront également mis en téléchargement en « zone adhérents » sur le site : <http://aplcpgc.free.fr>

6. PRÉSENCE DE L'ASSOCIATION

Les négociations sur les E.C.T.S. ainsi que la promotion des C.P.G.E à l'international sont des enjeux importants pour les C.P.G.E. et notre Association.

Après le nouveau mode de recrutement pour lequel l' A.P.L.C.P.G.E. a joué un rôle essentiel, nous devons traiter la validation des études hors admission aux concours. Nos expériences, notre mobilisation, notre expertise sont essentielles.

Une réunion doit avoir lieu au Ministère avant l' A.G. pour présenter enfin l'association ; le ministre François FILLON n'apparaît pas très mobilisé par les CPGE.

L'association a un rôle important à jouer, en particulier pour les personnels de direction, en diffusant l'information, en impulsant la réflexion, en coordonnant les initiatives, en produisant des outils. Il faut que ses membres souvent actifs à plusieurs titres (administratif, syndical, associatif) fassent apparaître clairement le rôle de l'association : n'oublions pas que 10% des bacheliers poursuivent leurs études en C.P.G.E. !

Dominique MONTAGNE

Secrétaire de l'A.P.L.C.P.G.E.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'A.P.L.C.P.G.E. le 15 janvier 2005

L'Association des Proviseurs de Lycées à Classes préparatoires aux Grandes Ecoles est née en 1992. Strictement respectueuse et indépendante des organisations syndicales, elle s'est définie comme une « association de spécialistes », au même titre que l'U.P.S, l'U.P.A, l'U.P.L.S ou l'A.P.H.E.C. Dès le 8 octobre 1993, une note ministérielle (B.O. n° 34 du 14/10/93) consacrait sa représentativité en confiant à son président d'alors, Charles Thomas, la responsabilité du groupe de travail sur la réforme des classes préparatoires.

Depuis cette réforme historique de 1995, notre Association n'a fait que renforcer son audience auprès des instances ministérielles et académiques, des Grandes Ecoles, des Associations de Spécialistes mais aussi de nombreux responsables de systèmes éducatifs étrangers. Alors que la nouvelle procédure de recrutement est maintenant bien en place, mais que de nombreux défis se profilent à l'horizon, l'A.P.L.C.P.G.E., sous la conduite du Conseil d'Administration et de son Président Joël H. Vallat, se positionne toujours comme interlocuteur privilégié et comme force de propositions.

Mais pour vivre et vous représenter mieux encore, notre Association a besoin de membres actifs qui s'impliquent dans son fonctionnement. Les statuts (*cf. le bulletin n°38 pages 35-37*) disposent que « **l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 30 membres au plus (dans la mesure du possible, un par académie et deux retraités) élus pour une période de deux ans au cours de l'assemblée générale** ».

Tous les membres à jour de leur cotisation sont électeurs et éligibles. Aussi chères/chers collègues, n'hésitez pas à faire acte de candidature en renvoyant sans tarder le coupon ci-dessous à notre président. Merci par avance à toutes celles et ceux qui s'engageront à nos côtés.

Jean François Guipont.

N.D.L.R aux membres sortants : pour faciliter la préparation de l'Assemblée Générale, les membres sortants qui souhaitent briguer le renouvellement de leur mandat sont priés de renvoyer, eux aussi, le bulletin de candidature ci-dessous.

BULLETIN DE CANDIDATURE à retourner à Joël H. Vallat, Proviseur du lycée Louis le Grand pour le lundi 10 janvier 2005

NOM : Prénom :

Etablissement : Académie :

.. - Proviseur

.. - Proviseur Adjoint

se déclare candidat(e) au Conseil d'Administration de l'A.P.L.C.P.G.E. en qualité de :

.. - membre sortant

.. - candidature nouvelle

A.P.L.C.P.G.E.

POUVOIR

Je

soussigné(e)

donne pouvoir à

à l'effet de me représenter au

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'A.P.L.C.P.G.E. du 15 janvier 2005

En conséquence, signer toutes feuilles de présence, prendre part au vote de toute résolution et, généralement faire le nécessaire.

Fait à, le2004

BON POUR POUVOIR
(signature)

à retourner en cas d'empêchement pour assister à l'A.G. au Président de l'A.P.L.C.P.G.E.
à l'attention de **Joël-H VALLAT**
Lycée Louis le Grand
123 rue Saint-Jacques
75005 PARIS
Télécopie : 01 44 32 82 33

ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.P.L.C.P.G.E.

VENDREDI 14 et SAMEDI 15 JANVIER 2005

Vendredi 14 janvier

Travaux des commissions

16h : rendez-vous au grand parloir du lycée Louis le Grand

16h45 : début des travaux

Commission 1 : Démocratisation, promotion des CPGE (au lycée Louis-le-Grand)

Commission 2 : L'international (au lycée Louis-le-Grand)

Commission 3 : Les CPGE dans le dispositif européen d'enseignement supérieur
(au lycée Henri IV, 23 rue Clovis PARIS 5ème)

Commission 4 : Statut des élèves de CPGE, internat
(au lycée Saint-Louis, 44 boulevard Saint-Michel PARIS 6ème)

19h30 Buffet dînatoire au lycée Saint-Louis

Samedi 15 janvier

Assemblée Générale (au lycée Louis-le-Grand)

Invité d'honneur Claude THELOT

Président de la commission du Débat National sur l'Avenir de l'Ecole

9h Accueil des participants (Salle de Conférences)

9h30 précises : Début de l'Assemblée Générale

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Echange sur les thèmes abordés en commission le 14 janvier
- Questions diverses

11h30 Intervention de Claude THELOT et débat

13h Déjeuner (Restaurant du Lycée Louis-le-Grand)

15h Réunion du Conseil d'Administration (Grand Parloir)

Selon l'article 3 des statuts, l'APLCPGE ne comprend que des membres actifs ou des membres honoraires à jour de leur cotisation : si ce n'est déjà fait, renvoyez donc le **bulletin d'adhésion** (page 26) à notre trésorier. Et, pour participer à l'Assemblée Générale, **retournez sans délai le bulletin de participation page suivante** à l'adresse indiquée.

**PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
VENDREDI 15 et SAMEDI 15 JANVIER 2005**

COUPON-RÉPONSE (à retourner à Joël H. VALLAT, proviseur du Lycée Louis-le-Grand)

Nom : **Prénom :**

Etablissement : **Tél :**

O – Participera aux travaux du vendredi 14 janvier de 16h à 19h dans la commission :

- n°1 - n°2 - n°3 - n°4

– Participera au buffet dînatoire à 19h30 (*) – Ne participera pas au buffet

L'inscription se fera directement auprès des animateurs des commissions (*voir page 17*)

– Ne participera pas aux travaux des commissions

O – Participera à l'Assemblée Générale du samedi 15 janvier

– Participera au déjeuner au Lycée Louis-le-Grand (**) – Ne participera pas au déjeuner

– Ne participera pas à l'Assemblée Générale du samedi 15 janvier

(*) Dans ce cas, joindre un chèque de 15 € à l'ordre de l'APLCPGE pour le vendredi 7 janvier impérativement

() Dans ce cas, joindre un chèque de 25 € à l'ordre de l'APLCPGE pour le vendredi 7 janvier impérativement**

Dans le cas d'une participation au buffet du vendredi et au déjeuner du samedi, joindre un seul chèque de 40 €

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

**Ces commissions se réuniront le vendredi 14 janvier 2005 à partir de 16 heures
(inscription voir page 16)**

Des textes de nature à lancer la réflexion préalable au travail des commissions sont proposés par les animateurs dans les pages suivantes (voir pages 18 à 25)

Les équipes d'animation peuvent encore s'étoffer. Les collègues désireux d'en faire partie doivent joindre directement les animateurs.

COMMISSION	N°	Equipe d'animation	Téléphone	e-mail
Démocratisation, promotion des CPGE	1	PRIVAT Hélios animateur	01 69 44 55 66	0910627m@ac-versailles.fr
		ASTIER Michel		
		CHARPENTIER Soizic		Soizic.Charpentier@ac- rennes.fr
		SIROT Jacques		
International	2	BRAVO Pierre-Jean animateur	04 91 18 92 18	pr.lyc.thiers@ac-aix- marseille.fr
		VALLAT Joël-H		
		FOUQUET Jean-Michel		
Les CPGE dans le dispositif européen d'enseignement supérieur	3	CORRE Patrice animateur	01 44 41 21 21	patricecorre@voila.fr
Statut des élèves CPGE, internat, vie scolaire	4	BOUCHAUD Michel animateur	03 20 60 50 00	Michel.Bouchaud@ac-lille.fr
		PILET François		

COMMISSION

« DEMOCRATISATION, PROMOTION DES CPGE »

UN CONSTAT

Le public des classes préparatoires a beaucoup augmenté et beaucoup changé depuis 25 ans. Développement de nouvelles filières (y compris pour les voies technologiques), adaptation des filières existantes, création de CPGE de proximité : tout cela a contribué à amener vers les classes préparatoires, puis les grandes écoles, des élèves d'origine diversifiée.

Ce constat n'est cependant pas satisfaisant. La mixité sociale ne progresse plus depuis un peu plus de dix ans dans les classes préparatoires et subséquemment dans les grandes écoles, surtout dans les meilleures d'entre elles. Par ailleurs, la parité filles/garçons est loin d'être atteinte dans les filières scientifiques ou littéraires.

Christian Baudelot et Bruno Belhoste nous ont, lors du colloque de l'UPS rue d'Ulm en mai 2003, présenté de façon aussi claire que saisissante l'évolution sociologique des CPGE sur les 20 dernières années : nous pourrions, en introduction aux débats de notre commission, rappeler leurs chiffres et constats les plus instructifs.

UN PROBLEME

Le manque de diversité du public des CPGE nous interpelle bien sûr en tant que citoyens et en tant que représentants d'un Etat garant de l'égalité des chances d'accéder aux meilleurs niveaux de qualification.

Mais ce problème revêt également une importance toute particulière dans le contexte démographique et économique de notre pays : nous avons un besoin croissant et urgent de cadres et de chercheurs notamment dans les domaines scientifiques. Le système très français des CPGE et grandes écoles est pour cela performant, et sa sélectivité a fait son succès auprès des entreprises y compris hors de nos frontières. Or il y a aujourd'hui dans certaines filières davantage de places dans les écoles que de candidats aux concours !

Elargir le recrutement des CPGE ? Il y va aujourd'hui de la survie même du système...

QUELLES SOLUTIONS ?

Nous explorerons plusieurs pistes lors de notre débat, les appréciations et idées de chacun enrichissant sûrement le débat.

Parmi ces pistes nous évoquerons certainement celle suivie par le groupe de réflexion au sein du bureau de l'APLCPGE : améliorer et démocratiser l'information à destination des élèves et des familles.

Nous avons élaboré et administré un questionnaire dans de nombreux établissements, ce qui nous a permis de mettre en exergue quelques points : les élèves qui rentrent en CPGE ont été informés souvent très tôt (parfois dès le collège) et ils l'ont été pour plus du tiers d'entre eux par leurs parents. Ce sont aussi les parents qui réussissent à convaincre leurs enfants de s'inscrire (dans plus de la moitié des cas). Bien sûr, lorsque l'on croise ces réponses avec les questions à caractère sociologique, on voit très clairement se dessiner une corrélation entre niveau socio-culturel et information. L'autre vecteur d'information et de conviction est le corps professoral : mais il n'arrive qu'en deuxième position après les parents. Nous devons donc certainement nous interroger sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour pallier cette inégalité devant l'information, en sachant que ce problème est complexe car il ne s'agit pas uniquement d'informer de l'existence des CPGE, mais aussi d'informer de l'intérêt personnel qu'un jeune peut retirer d'un passage en classe préparatoire puis dans une grande école.

Mais l'information n'est pas tout : il faudra évoquer également les difficultés matérielles (internat, frais d'inscription aux concours et coût de la scolarité dans les écoles).

Enfin, il faudra s'interroger sur la manière dont nous pouvons prendre en compte le risque d'échec en classe préparatoire, la crainte de celui-ci est en effet un des principaux freins à l'entrée en CPGE notamment parmi les bacheliers de première génération.

Hélios PRIVAT, Soizic CHARPENTIER

COMMISSION

« INTERNATIONAL »

Bien que dans le monde **chaque pays** ait mis en œuvre au sein de ses universités **son propre mode de sélection des élites**, le système français de **classes préparatoires** paraît toujours occuper dans l'enseignement supérieur international une place **à part**.

Dans ce contexte, la connaissance et la **reconnaissance de la qualité de nos filières à l'étranger** constitue un enjeu essentiel dont peut dépendre la pérennité de notre dispositif.

C'est pourquoi de nombreuses **Grandes Ecoles** d'Ingénieurs et de Commerce ont développé depuis des années des **partenariats avec des Universités étrangères** (échanges d'étudiants, de professeurs, double cursus de formation, etc...).

La question se pose cependant de savoir si cette ouverture internationale ne devrait pas commencer dès nos classes prépas. Voici trois propositions de réponses faites par l'APLCPGE :

j Des expérimentations sont en cours dans plusieurs lycées dirigés par des membres de notre association, certaines depuis plusieurs années : **accueil d'élèves chinois, tunisiens, roumains** dans des CPGE scientifiques. Des projets sont à l'étude : admission d'**élèves vietnamiens**, partenariats nouveaux avec l'**Algérie**, le **Liban**.

j Il existe déjà un réseau qui naturellement devrait nous permettre d'accueillir des élèves étrangers : celui de l'**Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger** (A.E.F.E) dont les lycéens doivent obligatoirement suivre la procédure nationale d'admission en CPGE sur le site internet officiel. Manifestement une augmentation du nombre de ces élèves dans nos prépas est possible. C'est pourquoi une délégation de l'APLCPGE a rencontré l'an dernier les responsables de l'A.E.F.E. Il en est ressorti qu'à côté des pays qui ont une bonne connaissance de notre système, tels ceux du Maghreb, il existe des **marges de progression importante de recrutement dans nos sections** dans d'autres régions du monde, et en particulier en Amérique latine. A cette occasion, il a été envisagé plusieurs actions :

— **Réservation de places** dans nos prépas pour les élèves les plus brillants de ces lycées ;

— **Accueil adapté des élèves de l'hémisphère sud durant les six mois** qui séparent leur succès au bac de leur entrée dans nos CPGE ;

— Convention de **partenariat, par région**, entre l'un de nos lycées à CPGE et les lycées de l'A.E.F.E. de certains pays afin d'établir des **contacts plus personnalisés** et un **accueil individualisé**.

— **Prise en charge** de ces élèves durant les petites vacances car la plupart ne retourneront pas dans leur famille pour un délai aussi court.

j Signalons encore un autre axe de notre action dans laquelle notre association s'est beaucoup impliquée. Il s'agit de notre requête répétée de créer une **option internationale** aux **concours d'entrée aux Ecoles de Commerce** de façon à permettre aux meilleurs élèves étrangers l'accès à ces Grandes Ecoles, ce qui nécessitera un aménagement des épreuves de façon à rendre moins déterminant le poids du français.

En conclusion, **si les questions suivantes vous intéressent :**

Les Grandes Ecoles françaises ne risquent-elles pas de perdre leur spécificité en s'ouvrant à l'International ?

Cette ouverture à l'International doit-elle s'effectuer dès les classes prépas ?

Quel est le bilan des expériences en cours d'accueil d'élèves étrangers ?

Selon quels modes et critères, le recrutement d'élèves étrangers peut-il s'effectuer ?

Quels sont les pays susceptibles d'être intéressés par nos offres d'accueil en CPGE de leurs meilleurs élèves ? A-t-on alors analysé leur motivation ?

Souhaitez-vous vous impliquer personnellement dans ces expérimentations ?

Désirez-vous devenir le correspondant des lycées à CPGE de votre région avec les établissements relevant de l'A.E.F.E. dans un pays étranger ?

Alors, n'hésitez pas, inscrivez-vous pour participer aux travaux de cette commission, vos réflexions et vos propositions seront les bienvenues.

Pierre-Jean BRAVO

COMMISSION

« LES CPGE DANS LE DISPOSITIF EUROPEEN D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Dans le bulletin n° 38 (*rappel ci-dessous des pages 6 et 7 de ce numéro*), j'ai lancé un enquête sur les conventions passées avec les universités, notamment avec celles qui ont été rénovées dans le cadre du nouveau dispositif LMD.

A ce jour, je n'ai malheureusement pas reçu suffisamment de réponses pour pouvoir rédiger une synthèse qui sera mise à la disposition de tous.

Je fais donc ici un **nouvel appel à votre concours**, pour me retourner les documents concernant les conventions de votre établissement, où ce qui serait encore mieux, les conventions de plusieurs établissements de votre académie, pour pouvoir préparer le travail de l'Assemblée Générale de janvier prochain.

Même s'ils vous paraissent très incomplets, vos documents m'intéressent tous. Ils concernent **une question qui, aujourd'hui, est stratégique pour l'avenir de nos prépas**. Vous pouvez m'expédier le tout par fax au

01 43 29 95 21, ou par fichier attaché sur ma boîte électronique patricecorre@voila.fr (et non patricecorre@lemel.fr boîte désactivée).

Je compte sur vous. Retour de vos documents pour **le 18 décembre au plus tard**.

Merci

Patrice Corre

Rappel des pages 6 et 7 du numéro 38 :

REUSSIR L'INSERTION DES CPGE DANS L'ESPACE EUROPEEN D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le décret de novembre 1984 créant les nouvelles classes préparatoires a clairement affirmé qu'elles constituent un premier cycle d'enseignement supérieur. Ce décret a également prévu la mise en place de commissions d'admission et d'évaluation présidées par les proviseurs au sein desquelles doivent siéger des représentants des universités aux côtés des professeurs des classes préparatoires. La naissance de cette instance a permis de mettre à jour les conventions d'équivalence existantes et d'en signer de nouvelles facilitant ainsi les passerelles avec les universités qui demeurent seules habilitées à délivrer les grades.

Cela a ouvert des voies d'orientation plus nombreuses et plus diversifiées aux élèves de toutes les classes préparatoires dont les études ont pu être plus systématiquement validées.

De nouveaux horizons se sont ouverts depuis lors. Avec la publication des décrets n°2002-480, 2002-481 et 2002-482 du 8 avril 2002 fixant les modalités *d'application « au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur »*, l'ensemble des formations supérieures se voient invitées à s'insérer dans une organisation nouvelle destinée en premier lieu à faciliter la validation des acquis et la mobilité. Celle-ci se caractérise par :

- une architecture des études fondée principalement sur les trois grades de licence master et doctorat (dispositif L.M.D. 3, 5, 8).

- Une organisation des formations en semestres et unités d'enseignement.
- La mise en œuvre d'un système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables, dit système de crédits *ECTS*.
- La délivrance d'une annexe descriptive aux diplômes destinée à les rendre plus lisibles.

Pour les CPGE, ce nouveau cadre pose le problème de leur insertion dans une architecture qui supprime la référence à ce qui était le premier cycle de notre enseignement supérieur. Toutefois, la construction du nouvel Espace européen d'enseignement supérieur ne constitue à priori pas une menace pour notre « spécificité française » qui se voit sans doute ouvrir la perspective d'une meilleure reconnaissance internationale lui assurant une pérennité qu'on aurait pu craindre menacée.

Il nous faut maintenant travailler à l'intégration de nos classes dans les nouvelles structures. Mais si de leur côté, les universités françaises ont déjà beaucoup avancé dans la mise en place de la nouvelle architecture européenne, avec toute la latitude que leur confère leur autonomie, notre Ministère ne semble pas avoir souhaité engager une réflexion globale au sujet des classes préparatoires. A ce jour, aucune circulaire nationale n'est venue définir la forme d'une convention cadre entre lycées à CPGE et université, et aucune directive ne semble avoir été adressée aux recteurs pour inciter proviseurs et présidents d'universités à oeuvrer ensemble à la mise en place des ECTS et de nouvelles passerelles entre leurs établissements.

Respectant strictement l'autonomie de chaque université, notre Ministère, ainsi que nous l'avait laissé entendre Monsieur Jean Marc MONTEIL, directeur de la DESUP que nous avons rencontré l'an passé, et qui est revenu sur le sujet avec beaucoup de brio lors de la conférence-débat tenue lundi 18 octobre dans le cadre des Lundis de la Sorbonne, a fait le choix de laisser l'initiative au terrain, c'est à dire aux responsables d'établissements leur faisant confiance pour trouver les solutions les mieux adaptées.

Du reste nombre de collègues n'ont pas attendu pour engager une réflexion avec les universités de leurs académies. Cela avec plus ou moins de bonheur d'ailleurs, si bien que la situation paraît aujourd'hui quelque peu contrastée. En beaucoup de lieux, les conventions anciennes semblent être restées en l'état, en d'autres, la négociation sur les ECTS serait si avancée que du fait de leur spécificité les CPGE pourraient bénéficier de plus des 120 points ECTS normalement attribués aux deux premières années d'études.

Ce n'est donc pas d'esprit d'initiative que nous risquons de manquer, mais plutôt de cohérence. Aussi ne fait-il aucun doute que l'APLCPGE a un rôle de premier ordre à jouer pour garantir aux classes

préparatoires une place clairement définie et des parcours d'études très lisibles dans le nouvel Espace européen de l'enseignement supérieur en cours de construction.

Dans ce nouveau contexte, la reconnaissance de nos classes doit sortir renforcée et notre implication doit être à la hauteur de l'enjeu de l'international.

Et pour ce faire, il nous faut en premier lieu nous donner les moyens de nous tenir précisément informés des travaux que nous conduisons dans chacune de nos académies. C'est dans ce but que la commission chargée de réfléchir à la place des CPGE dans les nouvelles structures de l'enseignement supérieur se propose de présenter en janvier prochain une synthèse sur l'état actuel des conventions passées ou en cours de négociation avec les universités en faisant appel au concours de tous pour faire l'état des lieux au moyen de l'enquête ci-jointe.

Animateur de cette commission, je me propose de collecter des informations du plus grand nombre possible de collègues, que je souhaiterais recevoir de préférence par mail en format Word ou *Acrobat*, à l'adresse suivante **avant le 18 décembre** :

patricecorre@voila.fr

ENQUÊTE NATIONALE DE L'APLCPGE CONVENTIONS PASSEES AVEC LES UNIVERSITES

Lycée :

(établir une fiche par type de CPGE)

Classes préparatoires littéraires :

Classes préparatoires scientifiques :

Classes préparatoires économiques et commerciales :

Université(s) avec laquelle (lesquelles) ont été passées des conventions :

Conventions sur le modèle traditionnel :

Date de signature :

Contenu (description simplifiée, rôle de la commission d'admission et d'évaluation, ...) :

Conventions nouvelles avec décompte des ECTS :

Date de signature :

Contenu (description simplifiée, rôle de la commission d'admission et d'évaluation, modalité de décompte des ECTS):

Joindre si possible des copies de la ou des convention(s) signée(s).

COMMISSION

« STATUT DE L'ÉLÈVE DE CPGE »

Le rapport présenté par Jean Daniel Roque¹ et publié dans le n° 34 du bulletin de l'association offre un relevé exhaustif des difficultés majeures engendrées par l'absence d'un authentique statut de l'élève inscrit en classe préparatoire². Ce texte comporte également un certain nombre de propositions qu'il convient d'approfondir et de promouvoir ; la commission s'y reportera utilement durant ses travaux.

UN CONSTAT PARTAGE

A la fois lycéen et étudiant, l'élève des classes post-baccalauréat cumule, au sein de son établissement, une série de préjudices d'ordre réglementaire. En effet, il se voit déposséder d'avantages ouverts par le droit civil (en général, il atteint l'âge de la majorité civile au plus tard en cours de formation) et, également, par le droit propre aux étudiants (il est soumis au droit scolaire au sein de son lycée). Il y a là bien davantage qu'un simple anachronisme car cette situation n'est pas sans effet au moment où les lycéens opèrent leurs choix de formation supérieure. Dans un contexte de concurrence renouvelé, le déficit d'accès aux droits reconnus à tous les étudiants déprécie les classes préparatoires des lycées. Il concourt même à alimenter un discours récurrent qui entend les dénigrer vis-à-vis des autres organismes d'enseignement supérieur (sélectifs ou non).

Pour les lycées concernés par l'accueil des élèves de CPGE, l'existence d'une bivalence lycéen-étudiant, applicable à une fraction de ses élèves, porte les germes de dommages potentiels considérables. En différentes matières (inscription, régime des études, admission à l'internat, santé, sécurité, protection sociale...), l'organisation du service peut se trouver fragilisée dès sa conception par l'absence de textes juridiques de référence ou, encore, par les zones d'ombre qu'ils laissent planer.

Pour autant, les préparateurs jouissent d'un contexte pédagogique de tout premier ordre qui leur assure une réussite conforme aux ambitions qu'ils affichent et au travail qu'ils consentent. Cela leur confère des obligations que les lycées savent, par expérience, accompagner. Souvent envisagé, le transfert des CPGE vers d'autres structures n'accueillant que des étudiants n'a jamais abouti. Sauf à altérer le caractère généraliste de haut niveau propre aux classes préparatoires et à créer des discriminations insupportables parmi les usagers des établissements concernés, cette mutation entraînerait des surcoûts financiers difficilement supportables pour des résultats prévisibles bien aléatoires.

C'est donc bien un statut spécifique aux étudiants des classes préparatoires (et des autres sections post-baccalauréat) qu'il faut dessiner et promouvoir.

PROPOSITIONS

- Comment donner toute leur place aux élèves de CPGE au sein des instances de l'établissement afin de favoriser leur participation par une meilleure représentation ?
 - conseil d'administration
 - conseil de la vie étudiante
 - conseil de discipline

¹ Proviseur du Lycée Hoche de Versailles

² Ou en STS

, Comment revoir la question posée par l'application du principe de la gratuité ?

- la conformité à la règle en usage dans l'enseignement secondaire est peu respectueuse des besoins spécifiques aux classes préparatoires
- la prise en charge de cette gratuité est diversement assurée selon les Académies
- la gratuité ne s'applique pas aux lourds frais d'inscription aux concours

f Comment répondre aux problèmes soulevés par l'organisation du service de l'internat ?

- prendre en compte la mixité des publics - secondaire/CPGE - sans aboutir à un régime trop « mou » pour les uns, trop « dur » pour les autres
- clarifier les obligations particulières en matière, de surveillance, de sécurité et de soins
- formaliser les conditions d'ouverture et de fermeture de l'internat (week-end, jours fériés, petites vacances, périodes des concours) et en assurer les moyens adéquats

„ Comment reconsidérer la protection sociale des préparatoires ?

- assurer leurs déplacements notamment ceux accomplis au titre des TIPE
- revoir le régime et les conditions de sortie des internes
- ouvrir la possibilité de stages en entreprise, notamment pour les élèves des préparations économiques et commerciales

... Comment apprécier les notions d'assiduité et de surveillance ?

- formaliser le régime d'assiduité applicable aux activités relevant de l'externat et de la demi-pension (du coup, le préparatoire n'est pas surveillé et est renvoyé à sa propre responsabilité en cas de faute)
- établir le registre des obligations de surveillance applicables aux préparatoires admis à l'internat, ou bien affirmer que ces derniers ne sont pas surveillés

† Ne faut-il pas reconnaître le fait syndical et le fait associatif pour les élèves de CPGE ?

Michel BOUCHAUD

Envoyez sans délai votre adhésion 2004-2005. L'APLCPGE a besoin de votre contribution pour poursuivre son action en faveur des classes préparatoires

**ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCEES A
CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES
(APLCPGE)
ADHESION 2004-2005**

Renouvellement

Première adhésion

NOM :	Prénom :	Fonction :
Académie :		
Lycée :		
Adresse :		
Téléphone :	Fax :	E. mail :

1- Renseigner toutes les rubriques ci-dessus

2- Joindre un chèque de **45 €** (22,50 € pour les membres honoraires) à l'ordre de l'APLCPGE.

NB : les adhésions se faisant à titre individuel, l'Association ne peut encaisser les chèques émanant d'un établissement.

3- Adresser ce bulletin d'adhésion et le chèque à :

**Philippe SEMICHON
Proviseur du Lycée Chaptal
45, boulevard des Batignolles
75008 PARIS
Téléphone : 01 45 22 76 95
Télécopie : 01 45 22 85 12**

(Réservé à l'Association)

--	--